

Avis de mise en vente de 2 véhicules et de 14 motos

ZOA Burundi met en vente 2 (deux) véhicules et 14 (quatorze) motos, subdivisés en trois (3) lots dont les caractéristiques sont les suivantes:

Lot I : Véhicules non dédouanés:

1. Jeep TOYOTA Land Cruiser plaque n° C 460 A IT, année de fabrication 2012
2. Une camionnette TOYOTA Hilux Double cabine plaque n° D 820 AIT, année de fabrication 2014

Lot II : Moto de terrain YAMAHA AG 100 non dédouanées

1. N° de chassis 3HA-234843, année de fabrication 2014;
2. N° de chassis 3HA-234840: année de fabrication 2014 ;
3. N° de chassis : 3HA-234844, année de fabrication 2014 ;
4. N° de chassis : 3HA-234839 année de fabrication 2014 ;
5. N° de chassis : 3HA- 234815, année de fabrication 2014.
6. N°de chassis : 3HA- 234840

Lot III : Motos de terrain YAMAHA DT 125 non dédouanées :

1. AA 359 IT, N° de chassis : DE02X-073932, année de fabrication 2011
2. AA 486 IT, N° de chassis : DE02X- 074095, année de fabrication 2013
3. AA 492 IT, N° de chassis : DE02X-082635 année de fabrication 2013
4. AA 929 IT, N° de chassis : DE02X-089979 ?année de fabrication 2013
5. N° de chassis : DE02X- 074095, année de fabrication 2013
6. N° de chassis : DE02X- 073630, année de fabrication 2013
7. N° de chassis : DE02X- 084516, année de fabrication 2013
8. N° de chassis : DE02X- 082632, année de fabrication 2013

Les véhicules et motos sont vendus dans l'état où ils se trouvent et peuvent être visités dans les enceintes des bureaux ZOA à Bujumbura, et à Makamba tous les jours ouvrables de 8h à 12h00' et de 14h30 à 16h30 à partir du 05 Aout 2024 jusqu'au 14 Aout 2024 à 12h

La participation est ouverte à toute personne morale ou physique qui présente une attestation fiscale de l'OBR et qui paie une caution de soumission de :

Lot I : Bif 5 000 000 (Cinq millions de francs burundais) par véhicule

Lot II : BIF 1 000 000 (Un millions francs burundais) par moto YAMAHA AG100; et

Lot III : BIF 1 500 000 (Un million cinq cents mille francs burundais) par moto Yamaha



de l'aide d'urgence
à la reconstruction

Cette caution sera sous forme de chèque certifié à l'ordre de ZOA Burundi et pourra être présentée soit par lot spécifique (un chèque par lot) ou par groupe de lots (un chèque pour plusieurs lots) . Cette caution sera déduite du montant de l'achat pour le soumissionnaire gagnant et remboursable au soumissionnaire non retenu.

Les personnes intéressées peuvent remettre leurs offres sous plis fermés au bureau de ZOA, sise Rohero I, Avenue du 18 Septembre, n° 22 , avec mention « Offre pour achat voiture/moto plaque n°/ n° châssis..... » au plus tard le lundi 21 Aout 2024 à 09h. L'ouverture des offres se fera la même date à 11h en présence des soumissionnaires qui désirent y assister.

Le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue dispose d'un délai de 10 jours à compter de la date d'affichage pour le règlement du montant de son offre. Le soumissionnaire gagnant devra aussi effectuer les formalités douanières avant l'enlèvement de la moto ou véhicule non dédouané.

Le soumissionnaire gagnant qui n'aura pas payé le montant dans les délais, ne se verra pas remis son chèque de caution. Et le marché sera accordé au second soumissionnaire.

ZOA Burundi se réserve le droit de refuser toute offre jugée inférieure à la valeur réelle du véhicule/Motos.

Fait à Bujumbura, le 30/07/2024

Pour ZOA BURUNDI

Herman KAMPHUIS

